

Laïcs catéchistes, Laïcs en responsabilité, Laïcs bénévoles...

Quelle est la mission des baptisés dans l'Eglise ?

00. Brève introduction

L'Eglise a reçu de Jésus-Christ, notre Seigneur la Mission d'évangéliser. Cette mission a été inaugurée par les Apôtres. On peut dire pour aller droit au but, que la Mission reçue de Jésus a précisément commencé le jour de la Pentecôte.

La Pentecôte a été l'Evènement fondateur de l'Eglise. La Pentecôte est un Evènement eschatologique transcendant le temps historique dans la mesure où l'Effusion de l'Esprit sur les Apôtres a consacré à jamais l'universalisme de leur Mission en même temps que le prophétisme et le sacerdoce du Nouveau Peuple de Dieu, l'Eglise. Nous pouvons d'abord expliciter ces deux notions.

- L'universalisme de la Mission des Apôtres

Le jour de la Pentecôte, les Apôtres ont commencé par proclamer l'Evangile du salut à toutes les nations et ont accompli de nombreux signes et prodiges au NOM de Jésus. Les Apôtres ont rendu témoignage, malgré le contexte hostile des Autorités politico-religieuses, au Ressuscité-Condammé. La Pentecôte rendait désormais les Apôtres témoins et contemporains du Mystère Pascal.

- Le Sacerdoce et le Prophétisme du Nouveau Peuple de Dieu

La Pentecôte est le signe anticipé du rassemblement eschatologique de tous les peuples de la terre, à la fin des temps (Ap 7, 9). C'est l'antitype de la dispersion de Babel. D'où cette révélation très particulière : « Ces gens qui parlent, ne sont-ils pas tous galiléens ? Comment se fait-il alors que chacun de nous les entende dans son propre idiome maternel ? » (Ac 2, 7-8).

Le jour de la Pentecôte, Dieu renouvelait Israël Son Peuple. Le choix de Mattathias avant le jour de l'Effusion n'est pas sans allusion avec le symbolisme de 12 tribus d'Israël. Toutefois les clauses de cette élection divine n'étaient plus celles de l'Alliance conclue au Mont Sinaï (Ex 34, 1-28). Ce n'était plus les deux tables de la Loi ou la TORAH mais le don irrévocable d'un principe définitif : l'ESPRIT-SAINT. L'Esprit nous a été donné par pure grâce. C'est la libre initiative de Dieu comme prophétisée par Joël : « ce jour-là, je répandrai mon Esprit sur toute chair » (Jl 3, 1-5).

Depuis la Pentecôte, il n'y a plus aucune barrière ni de sexe, ni de race, ni de langue, ni d'aucune condition sociale. Toutes les nations ont désormais part à l'unique héritage dans le Christ Jésus.

Voilà brièvement rappelé le double fondement de la mission de l'Eglise ; ce qui est aussi le fondement même de notre BAPTEME.

01. Actualisation de cette doctrine dans l'aujourd'hui de la vie de l'Eglise

Dans nos Eglises locales aujourd'hui, beaucoup de fidèles laïcs hommes et femmes, jeunes et adultes participent de manière intense à la vie pastorale. Ils sont chargés de diverses fonctions et activités indispensables à la bonne marche de la communauté. Cet engagement touche les différents domaines de la vie paroissiale : catéchèse, animation liturgique, préparation au baptême et aux autres sacrements, préparation et/ou célébration des funérailles, aide aux nécessiteux, visite des malades, accueil et permanence, accueil des migrants, apostolat itinérant, communion à domicile, pèlerinage et retraites de tout genre, et autres initiatives nées du dynamisme et de la créativité de chaque communauté ou des personnes qui les animent.

Cette diversité organique ouvre à nos communautés respectives de nouveaux chemins de mission si bien que personne ne peut aujourd'hui imaginer la mission de l'Eglise sans les laïcs.

Dès lors, s'interroger sur le vrai rôle des laïcs dans l'Eglise ou encore se demander ce qui fonde réellement cette mission ecclésiale, ne signifie rien de moins qu'avoir des yeux fermés pour ne pas voir.

Toutefois la question qui nous paraîtrait pertinente est celle de nous demander à quelle condition il y a véritablement action pastorale dans l'Eglise. A-t-on vraiment raison de mettre ces initiatives pastorales toujours en parallèle avec la mission spécifique des prêtres ?

Cette question ne peut trouver de réponse qu'en partant de la doctrine conciliaire de Vatican II et en tenant compte de sa réception au niveau du vécu.

Notre hypothèse serait de considérer que beaucoup d'Eglises locales ont réellement dépassé le modèle pastoral issu du Concile de Trente. Ce n'est plus la relation quasi à vie entre un curé et les fidèles. Cette relation symbolisait un rapport à sens unique. A savoir : les prêtres enseignent, les fidèles sont enseignés, les prêtres gouvernent, les fidèles sont gouvernés, les prêtres célèbrent, les fidèles assistent passivement à la célébration faite pour eux¹.

La réalité aujourd'hui est différente. Dans beaucoup d'Eglises, On a mis en place de structure de dialogue et de concertation à tous les niveaux, même au niveau plus large des instances de décision. Beaucoup d'Eglises ont organisé des cycles de formation permanente pour des fidèles laïcs. Elles entrent toutes dans une démarche de synodalité (« syn'odos »). Le langage pastoral courant est celui des Equipes pastorales, Equipes d'animation paroissiale, Equipe liturgique, « Se rencontrer pour avancer dans la foi », « Ne restons pas seul ». La pastorale ou l'apostolat en « solo » par contre, n'enclenche aucune dynamique ni individuelle ni communautaire.

Notre relecture (ou appréciation critique) des pratiques ecclésiales actuelles serait alors de dire que l'Eglise aujourd'hui vit une dynamique de renouveau. Elle ne s'est pas laissée accablée par la diminution drastique du nombre des prêtres ou par la sécularisation de la société. Elle s'est plutôt renouvelée en fonction de multiples changements dans le monde et dans la vie des fidèles. L'Eglise demeure malgré tout elle-même tout en n'étant jamais la même.

Voilà pourquoi, en guise de plan, nous partirons d'abord du Mystère de l'Eglise. L'Eglise est un tout organique. Elle se compose de plusieurs membres. Tous participent à sa croissance mais chacun pour sa part (Rm 12, 4-5). La diversité ici est fonction de la complémentarité. Nous donnerons ensuite une typologie de différentes formes d'engagement des laïcs « dans l'Eglise et dans le monde ». Notre objectif est de souligner que l'Eglise organiquement constituée Peuple de Dieu est sacrement de salut. Ceci signifie qu'il n'y a pas de vie dans l'Eglise sans que tous les baptisés soient en mission.

02. L'Eglise une et apostolique

L'Eglise est une communauté qualifiée. Elle a été voulue ainsi de par la volonté du Christ Lui-même. Nous lisons cela dans le Décret sur le ministère et la vie des prêtres.

En voici l'extrait : « Le Seigneur Jésus, 'que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde' (Jn 10, 36), fait participer tout Son Corps mystique à l'onction de l'Esprit qu'il a reçu ; en lui, tous les fidèles deviennent un sacerdoce saint et royal, offrent des sacrifices spirituels à Dieu par Jésus-Christ, et proclament les hauts faits de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Il n'y a donc aucun membre qui n'ait sa part dans la mission du Corps tout entier ; chacun doit sanctifier Jésus dans son cœur et rendre témoignage à Jésus par l'esprit de prophétie. Mais le même Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps, où 'tous les membres n'ont pas la même fonction' (Rm 12, 14), a établi

¹ Cf. LEGRAND H., « La réalisation de l'Eglise en un lieu », dans LAURET B. et REFOULE F., *Initiation à la pratique de la théologie*, Tome III : Dogmatique 2, Paris, Le Cerf, 1993, p. 148.

parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seraient investis par l'Ordre du pouvoir sacré d'offrir et de remettre les péchés »².

Cet extrait de *Presbyterorum ordinis* est riche en enseignement doctrinal concernant l'Eglise et les membres qui la composent.

- Par rapport à l'Eglise

L'Eglise tout entière tient son prophétisme et son sacerdoce de son union au Christ, Prêtre, Roi et prophète. C'est Lui que le Père a envoyé dans le monde. L'Eglise tient sa nature essentielle et sa mission du messianisme de Jésus. Il ne s'agit pas d'un messianisme triomphant et de puissance. Mais c'est un messianisme d'abaissement. Le Christ a pris sur Lui la condition la plus humainement dégradante. Il voulait sauver tout le monde et donner à tout un chacun d'avoir part à l'héritage des saints. Il n'y aura pas que 144.000 personnes qui seront sauvées. C'est une multitude que nul ne peut dénombrer. Le baptême est le sacrement qui nous donne accès à cette plénitude du Christ. L'appel à l'apostolat pour les fidèles peut se définir comme une grâce inestimable de participer à la mission du Christ Lui-même.

- Par rapport aux membres

Les différents membres du nouveau Peuple de Dieu sont d'abord et fondamentalement définis par leur appartenance au Corps mystique, grâce à l'onction du Saint-Esprit (le baptême). Le baptême est au fondement de la relation au Christ et des membres, les uns avec les autres.

De ce lien organique naît alors, le devoir et le droit de participer à la mission de tout le Corps ecclésial. La seule différence réside dans le fait que cette même mission exercée par tous ne s'accomplit et ne s'actualise pleinement que par le ministère de ceux qui ont reçu le pouvoir de rassembler la communauté.

Leur ministère, il faut le rappeler, n'est pas un degré élevé de sainteté ni une sorte de vocation d'excellence par rapport aux autres voies. Ce ministère de la communauté est d'autant plus indispensable que personne ne peut se baptiser soi-même, ni s'absoudre soi-même de ses péchés, encore moins s'installer soi-même à la présidence d'une communauté.

Nous avons tous besoin pour tous les actes qui relèvent du salut d'un ministre dûment qualifié qui agit au nom du Christ et comme son « vis-à-vis ». C'est-à-dire celui qui a reçu la grâce sacramentelle d'agir avec le pouvoir et l'autorité du Christ Chef et Pasteur. Remarquons que Benoît XVI a exclu les diacres de cette capacité d'agir « in persona Christi Capitis ». Cela n'enlève rien à la spécificité du diaconat comme le sacrement du Christ Serviteur.

C'est de cette manière que tout acte ecclésial relève d'un mandat officiel. Personne n'agit en son nom propre. Mais comment peut-on **unir sans confondre** et **distinguer sans séparer** la mission commune des baptisés et le ministère du sacerdoce du Christ confié à quelques-uns ?

03. De la mission commune aux ministères spécifiques de quelques-uns

La querelle des veuves négligées à Jérusalem, dans la prise en charge des nécessiteux (Ac 6, 1) fut à l'origine d'un nouveau tournant dans l'Eglise. Les Apôtres eux-mêmes l'ont vécu et furent les premiers à moduler l'agir ecclésial non pas en fonction du rapport hiérarchique supérieurs-inférieurs ; membres actifs et membres passifs ; clercs-laïcs mais plutôt en fonction du lien organique entre un ministère spécifique et une communauté chrétienne vivante³.

² Vatican II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres, *Presbyterorum Ordinis*, 2.

³ Cf. CONGAR Y., *Ministère et communion ecclésiale*, Paris, Cerf, 1971, p. 19-35.

Voici dans ce verset, le fondement d'une telle structuration : « Il ne sied pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables. *Cherchez plutôt parmi vous*, frères, sept hommes remplis de l'Esprit-Saint et de sagesse, et nous les préposerons à cet office » (Ac 6, 2-3).

Cette mise en avant de la communauté et de son dynamisme spirituel nous aide du coup, à comprendre le sens donné aux nouvelles fonctions et services qui naissent au sein d'elle.

Premièrement, un ministère dans l'Eglise est différent d'une démarche personnelle de l'individu ou de son désir de se rendre soi-même important. Car c'est la communauté qui interpelle l'un ou l'autre de ses membres en guise d'un service important à rendre. Les intéressés eux-mêmes ne sont pas candidats à ces « postes ». Ils ne battent pas campagne. La communauté se concerta à leur place, et en choisit quelques-uns, convaincue ainsi d'agir sous la mouvance du Saint-Esprit.

La deuxième considération à propos de ministères, c'est que tous naissent du dynamisme de la vie de la communauté. Les ministères sont l'expression d'une communauté ecclésiale apostolique, elle-même en état de mission. A cet égard, les ministères répondent à une exigence précise de cette mission commune. D'où, les ministères sont toujours précis, comportent une vraie responsabilité et se déploient dans la durée.

Enfin, la troisième et dernière constante, c'est que les ministères nous montrent assez clairement la tension dialectique entre d'un côté, la nécessité pour une communauté ecclésiale de se pourvoir des ministères et des services ponctuels dont elle a besoin, et de l'autre, la structure ministérielle immuable transmise par imposition des mains depuis les Apôtres, à savoir : « Episcopos-presbyteroi-diaconoi » (Evêque-Presbytres-Diacres).

C'est la tension entre deux structures d'Eglise complémentaires. D'une part, la structure christologique où les ministres ordonnés sont des « vis-à-vis » du Christ dans la communauté, et d'autre part, la structure charismatique qui signifie à tous égards que les différents charismes et dons des fidèles sont la preuve que c'est Dieu qui, par le Christ et dans l'Esprit, ne cesse Lui-même de susciter l'Eglise⁴.

Notre analyse de cette diversité organique nous aide à comprendre que l'ecclésiologie néotestamentaire s'est élaborée sur fond d'intégration de tous les membres d'une part, et que d'autre part, celle-ci a pu évoluer grâce à une mise en interactivité de leurs charismes et dons divers.

04. Réflexion sur la pratique ecclésiale actuelle

Le chapitre sur la mission universelle des baptisés est loin d'être clos. La question s'est souvent posée par rapport à l'engagement des laïcs aujourd'hui. Certains y voient bien un fait ecclésial, c'est-à-dire, une actualisation de la grâce baptismale. D'autres par contre, n'y ont vu qu'une manière délibérée de porter atteinte à la spécificité du ministère sacerdotal.

Car certains laïcs ont commencé à porter des titres et des dénominations spécifiquement réservés aux pasteurs. Nous citerons quelques exemples : berger, aumônier, vicaire, chapelain ou animateur.

C'est ainsi que pour ne pas créer la confusion, de nouvelles appellations ont été « forgées » en lieu et place de ces qualificatifs réservés, à savoir : « permanents en pastorale », « laïcs en mission ecclésiale », « laïcs bénévoles » ou laïcs catéchistes.

L'Instruction romaine de 1997 sur la collaboration des laïcs au ministère des prêtres nous oblige à rappeler chaque fois la doctrine de la suppléance en ce qui concerne les fonctions exercées par les laïcs dans l'Eglise⁵.

⁴ Cf. CONGAR Y., *Ministère et communion ecclésiale...*, p. 17.

⁵ AAS, *Instruction romaine concernant quelques questions sur la collaboration des laïcs au ministère des prêtres*, dans *Documentation catholique* 94 (1997), p. 1009-1020.

Car selon ce document tout comme selon l'exhortation post-synodale « *Christifideles laici* » (1987), les laïcs peuvent même sans être lecteurs ou acolytes remplir certaines tâches qui sont le propre des ministères ordonnés. Car ce qui fait le ministère, ce n'est pas le service qui est rendu mais l'imposition des mains⁶. Et le lieu initial à la formation au ministère, c'est le séminaire.

Nul ne peut contester cette doctrine, du moins dans son fond, étant donné que les ministères dans l'Eglise comme précédemment relevé, ne sont guère interchangeables. Tous sont envoyés et députés par le Seigneur lui-même, mais ce n'est ni à la même place ni de la même manière.

Ainsi ce « dualisme strict » et cette opposition stérilisante entre clercs-laïcs ont souvent éclipsé le sacerdoce commun des baptisés. A cet égard, il n'y a pas deux sacerdoce qui seraient l'un propre aux laïcs et l'autre, propre aux ministres ordonnés auquel dépend le premier⁷.

Il n'y a qu'un seul sacerdoce, celui du Christ auquel nous participons tous par le baptême et la confirmation. Toutefois on peut distinguer deux modes de participation à l'unique sacerdoce du Christ. Le premier mode de participation consiste en cette régénération par le baptême et par l'onction du Saint-Esprit.

Tandis que le second, l'est par imposition des mains. On est ordonné au presbytérat soit à l'épiscopat. Ceci ne signifie pas que celui qui a reçu le pouvoir d'Ordre, a reçu une désignation sacerdotale individuellement. Car le Christ est lui-même l'auteur du salut et le détenteur actuel du véritable sacerdoce.

Les individus qui sont ordonnés, ont été configurés au Christ Chef et Pasteur de son peuple. Ils représentent sacramentellement le Christ. Ils ont reçu la grâce d'agir en son nom et avec son pouvoir. Le sacrement d'Ordre imprime aux prêtres et aux évêques un caractère indélébile comme au baptême et à la confirmation. Car le sacrement de l'Ordre a un rapport structurant avec la vie de l'Eglise.

Mais cette grâce sacramentelle, c'est en réalité à l'Eglise qu'elle a été faite. Saint Augustin l'a exprimé clairement dans cette réflexion : « D'être là pour vous me terrifie. Ce que je suis avec vous me console. Pour vous, je suis évêque. Avec vous, je suis chrétien. Le premier titre est celui d'une charge reçue, le second, celui d'une grâce »⁸.

Cet extrait des écrits de Saint Augustin a été repris au Concile pour marquer l'égalité foncière « quant à la dignité et l'activité commune » (Lumen Gentium 32) des membres de l'Eglise.

Nous pouvons alors considérer que le ministère sacerdotal n'épuise pas tous les services et fonctions indispensables à la vie de l'Eglise et à sa croissance. Car l'Eglise se construit par une diversité des rôles et fonctions, complémentaires les uns des autres.

En ce qui concerne les fonctions et tâches confiées aux laïcs, peut-on parler des services chrétiens ou de ministère ?

Pour répondre à cette question, nous partons et du Concile et du motu proprio de Paul VI, « *Ministeria Quaedam* » du 15 Août 1972.

1° Le Concile Vatican II

Le Concile n'a pas parlé d'une façon déterminée des ministères laïcs. Mais le concept est employé de façon plutôt générale pour certains engagements des laïcs dans l'Eglise et dans le monde.

- Par ex., *Apostolicam Actuositatem* 10 : « ils (les laïcs) collaborent avec ardeur à la diffusion de la Parole de Dieu, particulièrement par les catéchismes ; en apportant leur compétence ils rendent plus efficace le ministère auprès des âmes de même que l'administration des biens de l'Eglise ».
- *Apostolicam actuositatem* 24 : « Il arrive que la hiérarchie confie aux laïcs certaines charges (munia) touchant de plus près aux tâches (officia) des pasteurs : dans l'enseignement de la

⁶ JEAN PAUL II, Exhortation post-synodale « *Christifideles laici* », n° 23.

⁷ Cf. LEGRAND H., « La réalisation de l'Eglise en un lieu », p. 212.

⁸ Cf. *Sermon* 340, I : *PL* 38, 1483.

doctrine chrétienne, par exemple, dans certains actes liturgiques ou dans le soin des âmes (*cura animarum*).

- Ad Gentes 17, « De plus on devra établir des sessions ou des cours qui permettront aux catéchistes de se renouveler, à périodes fixes, dans les disciplines et les techniques utiles à leur ministère... ».
- Lumen Gentium 33 : « En outre, ils (les laïcs) ont en eux une aptitude à être assumés par la hiérarchie pour certaines fonctions à but spirituel »
- Lumen Gentium 34 : « Certains d'entre eux (les laïcs), suivant leurs moyens, apportent, à défaut de ministres sacrés, ou quand ceux-ci sont réduits à l'impuissance par un régime de persécutions, un concours de suppléance pour certains offices sacrés ».

Le moins qu'on puisse dire, c'est Vatican II n'exclut nullement les laïcs de l'exercice d'une charge ou responsabilité apostolique. Toutefois le Concile ne nous définit pas assez en quoi consiste ces fonctions ou ministère exercés par les laïcs. Nous n'en trouvons aucune notion. Il y a plutôt dispersion de sens et du vocabulaire : charge (*munus*), fonction (*officium*), ministère (*ministerium*). Le Concile s'est limité à les décrire simplement.

Le nouveau Code (1983) spécifie une charge ecclésiale d'un office ecclésiastique. Ainsi un office ecclésiastique nous renvoie non seulement à la manière dont une charge est accomplie mais aussi à la manière dont elle a été constituée ou conférée par l'autorité compétente. Ainsi un ministère rempli par un laïc peut devenir un office ecclésiastique. Il est cependant difficile de croire que ceux qui sont chargés d'un office dans l'Eglise, n'exercent guère un ministère spécifique.

On peut dire que ce que les canonistes considèrent comme charge (*munus*) ou office (*officium*), les théologiens s'accrochent au mot ministère.

2° Ministeria Quaedam

Notre dialogue avec Paul VI, consiste à trouver un fondement à la notion de ministère dans l'Eglise. Nous nous inspirons pour cela du contexte même du *Motu proprio* cité et de sa particularité.

En effet, après la promulgation le 18 Juin 1968, note-t-il, de la Constitution Apostolique « *Pontificalis Romani recognitio* » sur la réforme liturgique des rites des ordinations diaconale, sacerdotale et épiscopale telle que décrétée au Concile (*Sacrosanctum Concilium*, 76), *Ministeria Quaedam*, en ce sens, comblait l'attente déjà longue d'un document traitant des problèmes doctrinaux et pastoraux posés par les ordres mineurs.

Ces problèmes étaient plutôt laissés en suspens par le Concile. « *Ministeria Quaedam* » devait de cette manière approfondir la réflexion, au plan théologique.

C'est dans cette optique qu'Alfred Vanneste va noter, dans sa relecture du *Motu proprio* de Paul VI, un fait théologique nouveau⁹.

Alors que la réforme conciliaire portait uniquement sur une simplification au plan liturgique, des ordres mineurs, *Ministeria Quaedam* est bien allé au-delà de ce qui semble avoir été initialement prévu¹⁰. *Ministeria Quaedam* a procédé, selon notre auteur, à une réforme en profondeur des ordres mineurs pour mieux les distinguer des « *Ordines sacramentales* » (Ordres sacrés ou sacramentels).

En effet, les deux anciens ordres mineurs qui n'ont pas été supprimés, à savoir l'acolytat et le lectorat, sont désormais délestés de leur caractère clérical. Ils ne doivent plus être considérés comme des étapes intermédiaires menant au sacerdoce. De ce fait, ils peuvent être ainsi conférés même à des laïcs qui n'ont pas l'intention de devenir prêtres. Leur collation n'est plus une ordination mais une institution¹¹.

⁹ VANNESTE A., « Quelques réflexions théologiques et critiques au sujet des ministres laïcs dans l'Eglise », dans *Ministères et services dans l'Eglise. Actes de la Huitième Semaine théologique de Kinshasa* (23-28 Juillet 1973), Kinshasa, Faculté catholique de Kinshasa, 1973, p. 86.

¹⁰ *Ibidem*, p. 86.

¹¹ *Ibidem*, p. 86.

« Par là (sic !) apparaîtra mieux, poursuit l'auteur, la distinction entre ce qui est propre aux clercs et leur est réservé et ce qui pourrait éventuellement être demandé aux laïcs. De cette séparation, apparaissent encore plus nettement leurs rapports mutuels¹².

Ainsi donc si le terme ministère est habituel dans la tradition ecclésiale, l'extension de ce concept dans le cadre d'un « munus » exercé par un laïc et ayant fait l'objet d'une institution liturgique constitue incontestablement une nouveauté¹³.

La portée théologique de ce changement, selon Alfred Vanneste, devrait avoir un impact pastoral au niveau des Eglises locales. Car, en réalité, Paul VI anticipait la question complexe des charismes en invitant chaque Eglise locale à la créativité.

En d'autres termes, Ministeria Quaedam fonde les ministères exercés par les laïcs non plus à partir d'une délégation ou d'un mandat de la hiérarchie mais plutôt dans le déploiement du sacerdoce commun des fidèles¹⁴.

En conclusion, pour l'auteur, l'ecclésiologie postconciliaire fait clairement apparaître deux pôles dans la façon de considérer les ministères. D'un côté, un pôle communautaire, fondé sur le sacerdoce baptismal des fidèles, et de l'autre, le pôle hiérarchique, fondé sur le pouvoir sacramentel transmis dans un ordre¹⁵.

D'autres paramètres pastoraux et sociologiques ont contribué aussi à l'émergence des responsabilités des laïcs. Nous avons déjà parlé du renouveau postconciliaire.

Mais faudrait-il encore considérer que beaucoup d'Eglises locales veulent aujourd'hui s'inscrire plutôt dans une intelligence renouvelée des orientations conciliaires. Car la pratique ecclésiale a été elle aussi source de lucidité évangélique et de discernement pastoral.

Ainsi parmi les faits discernés, il y a surtout la réalité d'une Eglise elle-même en mutation profonde. Dans les pays occidentaux, les gens vivent dans la mobilité permanente. Certaines exigences professionnelles font que le week-end devient un moment de souffler ou de prendre de vacances. Les gens ne s'habituent plus à une culture de fixité. Ils sont continuellement en mouvement.

A ce rythme, ils donnent l'impression d'avoir déserté les lieux de leur foi. Ainsi le dimanche, ils font le plein ou le vide selon les rythmes saisonniers ou la fréquence de vacances scolaires. Un autre aspect dont on doit considérer les conséquences, c'est le fait que nous vivons une époque de la planification technologique.

Les activités ordinaires, les heures de trains et les courses au supermarché, pour ne citer que celles-là, sont à la pointe de la technologie. En lieu et place du contact humain, c'est la machine qui a pris la place de l'homme. On vit à l'heure de l'automatisme et de la très haute vitesse.

L'Eglise en profite aussi pour se faciliter le travail. Mais l'Eglise n'évolue pas elle au même mouvement d'accélération que les changements dans la société. L'Eglise se fraye plutôt un itinéraire de grâce au milieu des bouleversements de toute sorte.

Cela suffit pour reconnaître à la fois le caractère inventif et innovant de la pastorale aujourd'hui. Cette pastorale met toujours l'homme au centre de tout. Elle nous aide à comprendre que les avancées technologiques ne peuvent se mettre en branle que par l'initiative consciente de l'homme. C'est

¹² Cf. VANNESTE A., « Quelques réflexions théologiques et critiques au sujet des ministres laïcs dans l'Eglise », *Ibidem*, p. 86.

¹³ *Ibidem*, p. 86-87.

¹⁴ *Ibidem*, p. 89.

¹⁵ *Ibidem*, p. 88.

l'homme qui fait que ces technologies sont un puissant moyen au service du développement authentique de l'homme et non pour sa ruine. Ainsi quel que soit leur niveau d'intelligibilité, ces machines ne peuvent ni remplacer l'homme ni mettre en veilleuse sa conscience.

Ainsi, de nombreux laïcs aujourd'hui ont fait don à l'Eglise de leur temps précieux, de leur Foi, de leur compétence ainsi que de leurs charismes divers.

Le Concile a reconnu que les laïcs ont une mission propre dans l'édification de l'Eglise¹⁶. Le Concile a recommandé aux évêques, aux curés et aux autres prêtres de ne pas croire que le devoir et le droit à l'apostolat leur sont réservés¹⁷. Bien plus, ils ont ainsi l'obligation de former les laïcs au Mystère chrétien, de leur confier des tâches dans l'Eglise, de leur faire confiance et de les soutenir dans leur apostolat difficile¹⁸. Car l'apostolat des laïcs ne peut jamais manquer à l'Eglise¹⁹.

De cette mission qui incombe à tous les fidèles du Christ, Vatican II reconnaît aux laïcs principalement leur caractère séculier. Les laïcs en effet, ont reçu mission d'assurer la présence et l'action de l'Eglise dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre²⁰. L'engagement des baptisés prend ainsi toute sa dimension dans cette relation du Christ avec le monde. A cet apostolat singulier, les laïcs ont été députés par le Seigneur lui-même²¹.

Toutefois les circonstances actuelles dans beaucoup de communautés locales ont fait apparaître un type nouveau d'engagement des laïcs, « dans l'Eglise et dans le monde »²². Ceux-ci ont été appelés ou se sont sentis eux-mêmes appelés à collaborer de façon immédiate et de diverses manières, avec la hiérarchie pour certaines charges ou fonctions à but spirituel qui ne requièrent pas l'ordination sacrée²³.

Les multiples interprétations de cette doctrine et la pluri-variété d'initiatives nées de cette doctrine donnent l'impression que les laïcs remplacent purement et simplement les prêtres. Ou encore que ces belles initiatives demeurent précaires pour autant que la diminution du nombre des prêtres reste tout de même, une difficulté incontournable.

Notre objectif était de montrer que ce fait théologique nouveau a plutôt contribué à renouveler l'image de l'Eglise. Par un discernement pastoral évident, la question des laïcs catéchistes, laïcs en responsabilité ou laïcs bénévoles peut s'articuler bien au-delà du binôme « clercs-laïcs ».

Plutôt que de considérer cela comme une concession faite aux laïcs de s'investir dans le périmètre réservé des clercs, l'engagement de plus en plus nombreux des laïcs dans la mission globale de l'Eglise est un « signe des temps ». Nous usons de cette expression particulière pour souligner qu'il s'agit bien-là d'un « kairos », pour les communautés longtemps habituées à vivre dans la passivité.

Nous en tirons trois conséquences pour la cohérence de notre propos.

1° Recevoir une mission dans l'Eglise, c'est témoigner de cette grâce d'être porté par l'amour inconditionnel du Christ et du Père dans la communion de l'Esprit. C'est témoigner par sa vie que l'Eglise n'est pas une structure mécanique à la manière d'un robot. Ce n'est non plus une mécanique intelligente à la manière du cybor, l'« homme augmenté », le monstre mi humain, mi machine et étonnamment capable de tout planifier en un clic, voire de s'auto-recomposer soi-même.

¹⁶ VATICAN II, *Décret sur l'apostolat des laïcs (Apostolatu actuositatem)*, n° 25 ; Constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, n° 37.

¹⁷ *Décret sur l'apostolat des laïcs*, n° 25.

¹⁸ *Décret sur l'apostolat des laïcs*, n° 25 ; *Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise*, n° 22.

¹⁹ *Décret sur l'apostolat des laïcs*, n° 1.

²⁰ *Lumen Gentium*, 33.

²¹ *Lumen Gentium*, 33 ; *Apostolatu actuositatem*, 10.

²² *Lumen Gentium*, 31.

²³ *Lumen Gentium*, 33 et 35 ; Paul VI, *Exhortation post-synodale Evangelii Nuntiandi*, n° 73.

L'Eglise, communauté des baptisés, est un instrument de salut aux mains de Dieu. L'Eglise se reçoit de Dieu. L'Eglise est le lieu de la manifestation de l'Esprit de Pentecôte et du déploiement du Mystère pascal, en tout lieu²⁴. L'Eglise est, par nature et grâce au concours de tous, comme le levain dans la pâte de l'humanité, comme l'âme dans le corps humain²⁵. L'Eglise est le signe du Royaume à venir. L'Eglise marche vers sa plénitude.

Pour ceux qui reçoivent une mission spécifique dans l'Eglise, ils exercent cette mission avec l'humilité de Jean-Baptiste. L'Envoyé ne prend pas la place de celui qui l'envoie. Il ne parle pas en son nom propre. Il « prépare » les chemins de l'incarnation (...).

La figure du serviteur qui n'est « rien » a été accomplie dans le scandale de la Croix. Tout Dieu qu'il est, Jésus s'est fait l'esclave de tous jusqu'à subir l'ignominie de la Croix. L'absurdité inouïe de cet abaissement a fait éclater la puissance de l'amour de Dieu.

C'est dans notre faiblesse, dans nos fatigues, à travers nos stress et parfois dans la déroute d'un service d'apostolat mal compris des hommes d'aujourd'hui que se déploie le Mystère de notre Rédemption. Le Verbe prend chair aujourd'hui dans le conditionnement historique de nos labeurs (Equipe pastorale, EAP, Dimanche autrement, rencontre avec les ados, les enfants du caté, avec leurs parents, le contrecoup des réunions sans trop de présence, le travail minutieux de chorales et des organistes, une liturgie terne sans animation malgré une préparation longue et assidue, des Eglises à moitié vides ou à moitié pleines, l'indifférence des passants et de non pratiquants, les nuits glaciales ou les infortunes de la mission, etc.).

2° De nombreux laïcs en mission ecclésiale ne suppléent pas au manque des prêtres. Théologiquement, les laïcs ne peuvent pas suppléer au ministère des prêtres, ni à leur fonction des pasteurs. Puisque les laïcs ne peuvent participer ni à la pleine charge pastorale des évêques, ni à celle des ministres ordonnés. Comment peut-on comprendre qu'un laïc qui ne baptise pas comme le ferait un ministre ordonné supplée à celui-ci ? Ou encore, une célébration de la parole sans eucharistie présidée par un ministre laïc peut-elle être interprétée comme un acte qui supplée à la sacramentalité du ministère du prêtre ?

Par contre, les communautés désemparées, sans prêtres, et ceux qui les animent dans ces conditions peuvent devenir, grâce à leur dynamisme (ce sont des lieux théologiques et de la mise en valeur des charismes), la raison d'être du lien organique avec le ministère apostolique de l'évêque.

Pour nous en rendre compte, il nous suffit de revenir aux pratiques innovantes de ces dernières années. Le langage approprié est celui des apprentissages. L'appel au diaconat permanent, l'appel ou l'interpellation de certains laïcs à la prise en charge pastorale des communautés ecclésiales sans prêtres résidents, l'institution de synodes diocésains ou des assemblées paroissiales, des conseils et des équipes pastorales..., etc, voilà autant d'initiatives pastorales qui donnent à nos communautés l'image d'une Eglise de la diversité des membres et de la pluri-ministèrialité. C'est une preuve authentique d'une synergie articulée à partir de la différence et de l'égalité foncière des membres.

Les laïcs ont désormais de la considération dans l'Eglise. Ils ne sont pas seulement ceux qui exécutent des ordres venant de la hiérarchie. Ils participent eux-aussi au discernement ecclésial et à la prise de décisions, dans l'Eglise. Les ressources d'une telle ecclésiologie sont bibliques, patristiques, le Magistère postconciliaire ainsi que l'évolution actuelle de nos sociétés et de l'Eglise.

Le plus important sera pour nous de considérer d'une part, que le prêtre retrouve dans cette nouvelle configuration, son vrai rôle et que, d'autre part, les communautés ne sont plus considérées dans leur rôle habituel, comme des consommateurs passifs des sacrements ou des quémandeurs de grâce, uniquement. Le prêtre n'est plus vu comme celui qui commande et fait tout.

²⁴ JEAN PAUL II, Encyclique sur la Mission, *Redemptoris Mission*, n° 28.

²⁵ VATICAN II, *Constitution pastorale Gaudium et Spes*, n° 40.

3° Enfin, grâce au rôle irremplaçable du ministre ordonné, et grâce à la présence en son sein des ministères baptismaux, la communauté ecclésiale se reconnaît tout entière apostolique et tout entière ministérielle. C'est donc précisément, les ministères dans leur diversité, et plus spécifiquement les ministères ordonnés qui permettent au sacerdoce commun des baptisés de se déployer. Tandis que les communautés ecclésiales deviennent sinon demeurent originaires, dans cette qualité et dans cette structuration, des communautés plus synodales et apostoliques, sujets d'actions et d'initiatives.

En conclusion, le sacerdoce baptismal est un « propos de grâce »²⁶. Il signifie que l'Eglise ne peut se construire de manière organique que par une diversité des fonctions inégalement réparties certes mais concourant toutes au même but. La responsabilité dans l'Eglise n'est pas un privilège exclusif des individus. Les diverses fonctions sont considérées dans un sens analogique. Tout ministère est un don, l'expression même de la gratuité de Dieu. Comme dit Paul, c'est Dieu qui donne aux uns d'être Apôtres, aux autres, d'être prophètes (Eph 4, 11). Mais, tous sont-ils Apôtres, tous prophètes ? (1 Cor 12, 30). A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue de la construction de l'Eglise (1 Cor 12, 7).

Joseph BELEPE.-

²⁶ Voir CONGAR Y., *Jalons pour une théologie du laïcat*, Paris, Cerf, 1953, p. 602 ; *Lumen Gentium*, n° 32.